

de logiciel? Cette activité ne satisfait-elle pas davantage à l'intérêt public que l'activité qu'on appelle le ski?

Cela devrait faire l'objet d'un débat entre les députés libéraux, qui nous disent qu'un mécanisme d'octroi de subventions a pour but de permettre à un petit groupe de décider ce qu'est le bien public. Ce petit groupe prendra infailliblement chaque fois une décision parfaite, magnifique. Je leur propose le dilemme suivant: quelle activité répond le plus à l'intérêt public, le ski ou les échecs? Le ski bénéficie de très importantes subventions de la part du gouvernement canadien, alors que les échecs ne touchent pas un sou.

Qu'arriverait-il si ces activités bénévoles étaient traitées sur un pied d'égalité dans les lois fiscales du Canada? Qu'arriverait-il si ce que propose la motion et les organismes bénévoles nationaux devenait loi? Je vais vous le dire. La grande majorité des Canadiens pourraient opter pour les activités qui, dans leur esprit, servent le bien public. C'est par leurs dons qu'ils exprimeraient leur choix.

Accepter la proposition de 50 p. 100, c'est essentiellement faire subventionner par le public chaque dollar d'un don par des recettes fiscales. Un processus connexe vraiment démocratique se réaliserait quand des particuliers, au lieu d'un membre du cabinet, d'un comité ou du Parlement, décideraient collectivement où se trouve le bien public. Nous aurions un secteur du bénévolat beaucoup plus fort. Il répondrait beaucoup mieux aux besoins des localités et des Canadiens. Il faut retirer au gouvernement son rôle d'intermédiaire, supprimer la plupart des comités d'octroi et remettre le pouvoir d'option entre les mains des contribuables. Qu'on les laisse décider quels groupements bénévoles font le travail. Qu'on les laisse se prononcer en se servant de leur porte-monnaie et qu'on les encourage à le faire.

J'ai été fort contrarié quand j'ai entendu le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) déclarer à la Chambre aujourd'hui que nous avons des subventions de 150 millions de dollars à distribuer aux jeunes et refuser de nous divulguer les critères. Quelqu'un prend la décision. Ces critères demeurent cachés. Nous avons surpris le ministre en train de distribuer 300 millions de dollars en vertu du programme d'initiatives spéciales d'emploi. Les fonds ont été dépensés avant même que les députés n'apprennent quels étaient les critères.

Tel est le danger que pose le régime des subventions, un danger qu'on devrait pouvoir éviter. Pour cela, il suffit d'adopter les recommandations proposées par les organismes bénévoles nationaux. Si un crédit d'impôt de 50 p. 100 est trop élevé, un de 40 p. 100 ne l'est peut-être pas. Un crédit de 50 p. 100 n'est peut-être pas suffisamment élevé et il devrait atteindre 60 p. 100, mais le principe ne devrait pas faire l'objet de négociations. Un ministre ou un député ne devrait pas être tenté d'utiliser des deniers publics pour obtenir des voix grâce à un mécanisme quelconque en accordant des subventions à un groupe plutôt qu'à un autre. Certains députés ont du mal à résister à la tentation. Nous avons surpris le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, candidat à la direction du parti libéral, la main plongée dans le sac de bonbons, distribuant des subventions d'une manière pas très rigoureuse ni responsable, d'une façon bien éloignée de celle jugée souhaitable par nos vis-à-vis.

J'avais un préjugé au moment où j'ai commencé mon discours. Ce préjugé, je l'ai acquis au cours de mes dix premières années de pratique en tant qu'employé d'organismes bénévoles.

### *Les subsides*

Ensuite, je suis passé au service d'organismes publics. J'ai également exploité une petite entreprise et traité avec de grandes sociétés. Pour ce qui est de la productivité, c'est-à-dire de la façon d'être le plus efficace possible, j'affirme sans équivoque que ce sont les organismes bénévoles qui remportent la palme. Un dollar dépensé dans un tel organisme profite beaucoup plus à la société que le même dollar dépensé de toute autre façon. La différence est énorme.

Ensuite, nous passons à la petite entreprise. La majorité des petits exploitants font beaucoup de bénévolat. Une bonne partie de leur talent est librement consacré à leur petite exploitation. Telle est la nature d'une véritable petite entreprise. Le gaspillage se produit essentiellement dans les grandes entreprises et au sein des gouvernements. Quand on obtient des fonds à volonté, quand un organisme reçoit une subvention sans avoir à convaincre ses amis et ses voisins de faire des dons, là commence le gaspillage. Quand on met des fonctionnaires à la tête d'organismes de grande envergure, le gaspillage est encore pire. J'affirme qu'une somme de un million de dollars dépensée dans le but de faciliter le travail des organisations de bénévoles dans le domaine des loisirs donne des résultats de cinq à dix fois supérieurs, à une somme égale dépensée pour financer un service de loisirs municipal.

L'une des expériences fondamentales de ma vie, qui est en partie à l'origine de ma décision de me lancer en politique, c'est lorsque ma propre fille, quand elle était adolescente, s'est présentée au service de loisirs municipal et s'est portée volontaire pour enseigner la gymnastique. On lui a dit de remplir une formule de demande. Il fallait qu'elle soit rémunérée à cause des assurances. Ce n'est pas dans un monde comme celui-là que j'ai grandi. Dans mon temps, nous cherchions à recruter des bénévoles pour le YMCA. Nous leur donnions la formation dont ils avaient besoin, et ils offraient des services de premier ordre. Pour eux, ce n'était pas un travail, ils aimaient ce qu'ils faisaient et avaient le sentiment du devoir accompli. Il y a quelque chose de très spécial dans les activités mises sur pied grâce aux efforts et à l'argent investis par des bénévoles. Toute loi qui fait obstacle à l'utilisation maximale du bénévolat est mauvaise et doit être modifiée.

• (1650)

Le député de Waterloo a absolument raison et j'espère que le gouvernement prête une oreille attentive à ses arguments. J'espère que l'on prendra dans les plus brefs délais des mesures en ce sens.

**M. le vice-président:** A l'ordre. Questions, observations? Débat.

**M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park):** Monsieur le Président, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) nous a rappelé que nous n'avions pas discuté du sujet du secteur bénévole depuis quatre ans à la Chambre. Je tiens à lui faire remarquer que les députés de l'opposition officielle et du NPD ont également un rôle à jouer quand il s'agit de décider des sujets de discussion. Nous disposons bien d'une période des questions orales. Combien de questions a-t-on posées depuis quatre ans au sujet des organismes de bienfaisance et des organismes à but non lucratif?